

Finances

REF : DAF2012024

Signataire : MP

Séance du Conseil Municipal du 28/06/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : Approbation du compte administratif 2011 du budget annexe du SSIDPAAH

EXPOSE :

Par délibération du 24 septembre 2009, le conseil municipal a autorisé la création d'un budget annexe pour le Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH) soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.

Ce budget annexe permet donc d'isoler depuis le 1^{er} janvier 2010 les dépenses relatives au SSIDPAAH qui est aujourd'hui financé pour prendre en charge 8 adultes handicapés et 110 personnes âgées.

La majorité des dépenses sont des remboursements au budget principal de la ville. Elles se décomposent ainsi :

- 88,3 % de charges de personnel
- 3,8 % pour les prestations d'infirmières libérales
- 7,9 % de frais de fonctionnement (fluides, fournitures administratives et médicales, entretien des véhicules, assurances, entretien)

Le montant total des dépenses d'exploitation est de 1 335 598,08 € ainsi répartis :

- 117 291,01 € pour le groupe 1 « *dépenses d'exploitation courante* » (fluides, fournitures, prestations des infirmières libérales)
- 1 179 894,95 € pour le groupe 2 « *dépenses de personnel* »
- 38 412,12 € pour le groupe 3 « *dépenses de structure* » (entretien et réparations des véhicules, primes d'assurances, valorisation des locaux occupés par le SSIDPAAH)

La dépense est de 91 638,92 € pour l'activité « adultes handicapés » et de 1 243 959,16 € pour l'activité « Personnes âgées ».

Le montant des recettes d'exploitation est de 1 367 708,72 € ainsi répartis :

- 95 325,62 au titre de la dotation globale de soins versée par la Caisse d'assurance maladie pour l'activité « adultes handicapés »
- 1 272 383,10 € au titre de la dotation globale de soins versée par la Caisse d'assurance maladie au titre de l'activité « personnes âgées »

La section d'exploitation présente au final un excédent global de 32 110,64 € au titre de l'exercice 2011 :

- 3 686,70 € au titre de l'activité « adultes handicapés »
- 28 423,94 € au titre de l'activité « personnes âgées »

La section d'investissement présente quant à elle un excédent global de 38 212,93 € suite à la mise en réserve d'une partie du résultat excédentaire 2010. La reprise de cet excédent au budget 2012 permettra de financer l'acquisition de véhicules nécessaires au service.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2011 du SSIDPAAH.

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2012024

Signataire : MP

OBJET : Approbation du compte administratif 2011 du budget annexe du SSIDPAAH

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2007 fixant le cadre normalisé de présentation du compte administratif des établissements et service sociaux et médico-sociaux prévu à l'article R.314-9 du code l'action sociale et des familles,

Vu le compte administratif 2011 du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés (SSIDPAAH),

Vu le compte de gestion 2011 du SSIDPAAH établi par le Trésorier municipal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOPTE la présentation du compte administratif 2011 du budget annexe du SSIDPAAH.

CONSTATE la concordance du compte administratif et du compte de gestion.

ARRÊTE les résultats définitifs 2011 comme suit :

RECETTES DE L'EXERCICE	Secteur "Adultes handicapés"	Secteur "Personnes âgées"	TOTAL
Investissement	0,00 €	38 212,93 €	38 212,93 €
Exploitation	95 325,62 €	1 272 383,10 €	1 367 708,72 €
Total	95 325,62 €	1 310 596,03 €	1 405 921,65 €

DEPENSES DE L'EXERCICE

Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Exploitation	91 638,92 €	1 243 959,16 €	1 335 598,08 €
Total	91 638,92 €	1 243 959,16 €	1 335 598,08 €

RESULTATS DE L'EXERCICE

Investissement	0,00 €	38 212,93 €	38 212,93 €
Exploitation	3 686,70 €	28 423,94 €	32 110,64 €
Total	3 686,70 €	66 636,87 €	70 323,57 €

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/07/2012

Publié le : 03/07/2012

Certifié exécutoire le : 06/07/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué